

G U I D E



CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRES LES **CAMBRIOLAGES**



ATTENTION AUX REPÉRAGES

Les cambriolages sont souvent précédés d'un repérage pour connaître les habitudes des habitants du logement. Il existe quelques techniques pour les identifier et les contourner.

- Le repérage se fait souvent par démarchage à domicile et de façon insistante. Les cambrioleurs testent parfois la présence des occupants par une action sur la sonnette ou en lançant un caillou sur la fenêtre. Un objet peut aussi être jeté par-dessus le portail (ex : une canette) cela doit attirer votre attention (les malfaiteurs observent si la canette est toujours présente le lendemain pour agir en votre absence).

Attention : *s'ils sont surpris, ils inventent une histoire avant de partir précipitamment ou effectuent leur vol par ruse (un délinquant attire l'attention pendant que l'autre s'empare d'objets).*

- Boîte aux lettres : les cambrioleurs ont souvent tendance à s'en prendre à des personnes seules. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à faire figurer une mention qui sous-entend la présence de plusieurs personnes sur votre étiquette (ex : « famille DUPONT »). Faites suivre ou relever votre courrier en cas d'absence prolongée. Une boîte aux lettres débordante donne une indication.



- Evitez de laisser entrer une personne inconnue pour quelque raison que ce soit.
- Lorsqu'une personne se présente à votre domicile (livreurs, démarcheurs, enquêteurs, agents EDF, plombiers...), utilisez la chaîne de sécurité et l'œilleton. Demandez systématiquement une pièce d'identité et en cas de doute, refusez d'ouvrir. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.



- Dans un immeuble lorsqu'une personne sonne, assurez-vous de l'identifier avant d'ouvrir.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN

- Pensez à toujours fermer votre porte à clef lorsque vous quittez votre domicile, même pour quelques instants. Il en est de même lorsque vous faites du jardinage ou un barbecue dans votre jardin.



- Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour entrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (argent, bijoux, or, clefs de voiture...), il est donc conseillé de fermer à clef lorsqu'on se trouve à l'intérieur de son domicile pour éviter une intrusion. Vous pouvez également laisser une radio ou une télé allumée pour simuler votre présence.
- Lorsque vous franchissez la porte du hall d'entrée, « attendez que la porte se referme derrière vous » afin d'éviter une intrusion à votre insu. Il en est de même pour le portail du garage collectif, attendez qu'il se referme (en restant vigilant) avant d'aller vous garer.
- Changez la serrure de votre porte en cas de perte de vos clefs et ne faites jamais apparaître vos noms et adresses sur vos porte-clefs.

- ☛ Protégez les fenêtres du rez-de-chaussée, ne laissez pas les volets entrebâillés, sécurisez les fenestrons.
- ☛ Ne mettez pas votre clef sous le paillason (premier endroit où cherchera le voleur), ne laissez pas les clefs sur la serrure.
- ☛ Entretenez votre jardin (un jardin à l'abandon laisse penser que le logement est inoccupé donc vulnérable).
- ☛ Mettez sous clef tous vos outils de jardin et cadenassez votre échelle, afin qu'elle ne soit pas utilisée pour monter sur le toit et soulever quelques tuiles pour pénétrer dans la maison.
- ☛ Coupez vos haies et taillez vos végétaux pour éviter toute dissimulation.
- ☛ Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- ☛ Pensez à rentrer vos conteneurs poubelles après passage de la collecte.
- ☛ Soyez vigilants en cas de forte météo (vent, orage...) ou de travaux, les cambrioleurs peuvent profiter de ces bruits pour pénétrer votre habitation en toute discrétion.



EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

- ☛ Demandez (amis, voisins, famille) que l'on ouvre régulièrement vos volets, branchez une lampe visible de l'extérieur qui pourra s'allumer quotidiennement à heure programmée.
- ☛ Signalez votre absence à la Police Nationale et à la Police Municipale en remplissant le formulaire « Opération Tranquillité Vacances » www.ville-saintemarguerite.fr ou à l'hôtel de police de Saint-Dié-des-Vosges muni de votre Carte Nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.
- ☛ Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence.
- ☛ Ne dites jamais dans un lieu public ou sur les réseaux sociaux que vous allez vous absenter de votre domicile.
- ☛ Pensez à partager l'information de votre absence avec votre voisin, il peut avoir un effet dissuasif sur de potentiels intrus.

SÉCURISEZ VOTRE LOGEMENT

- ☛ Equipez-vous d'un système de vidéosurveillance afin de pouvoir surveiller à distance les parties privatives de votre domicile.
- ☛ Installez un détecteur de présence lumineux à l'extérieur de votre domicile (branché sur une lampe extérieure).



SOYEZ PRÉVOYANT

- ☛ Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur
- ☛ Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur (possibilité de tatouage avec numéro d'identification indélébile). Conservez vos factures.
- ☛ Mettez-vous à la place du voleur, positionnez-vous devant votre porte et imaginez que vous avez oublié vos clés, quelles sont vos possibilités d'entrer ? Essayez d'identifier les points faibles de votre maison.
- ☛ Coupez vos haies et taillez vos végétaux pour éviter toute dissimulation.
- ☛ Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- ☛ Alertez immédiatement la Police Nationale (17). Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...)
- ☛ Conservez les lieux en l'état, ne touchez à rien afin de permettre aux enquêteurs spécialisés de relever tous les indices utiles à l'enquête.
- ☛ Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé.
- ☛ **Déposez plainte**, il vous sera remis une attestation de dépôt de plainte nécessaire pour votre assurance.
- ☛ Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés.
- ☛ Si vos clés ont été dérobées, pensez à changer les serrures.
- ☛ Pour les pré-plaintes en ligne : pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

PROTEGEZ VOTRE VEHICULE DE LA MEME MANIERE EN NE LAISSANT PAS



D'OBJETS DE VALEUR VISIBLES DEPUIS L'EXTERIEUR.

Commissariat de SAINT DIE DES VOSGES

03 29 55 17 77

 8 Rue de la Madeleine
88100 Saint-Dié-des Vosges

Police municipale de SAINTE MARGUERITE

06 72 20 24 41

 44 Allée des Sports
88100 Sainte Marguerite

Police.municipale@vsm88.fr

 17 POLICE - SECOURS	 18 SAPEURS-POMPIERS	 15 SAMU	 114 NUMÉRO D'URGENCE
 115 SAMU SOCIAL	n u m é r o s d ' u r g e n c e		 3919 VIOLENCES FEMMES INFO
 113 DROGUES, ALCOOL, TABAC	 3977 MALTRAITANCE DES PERSONNES AGÉES	 116000 SOS ENFANTS DISPARUS	 119 ALLÔ ENFANCE EN DANGER



POLICE NATIONALE